MAIRIE DE TOULON Toulon le 23/01/2014

SERVICES DES AFFAIRES JURIDIQUES RECOUVREMENT TAXES D.P. FOIRES ET MARCHES CS 71 407 - 83056 TOULON CEDEX

Tél. Facturation : 04.94.36.81.80 (82.00) Tél. Paiement : 04.94.36.81.85 (81.86) (81.87)

Fax: 04.94.36.82.18

AVIS DE PAIEMENT

Références : 2011000002

Dest.

M GALOU AISSA 413 AVE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945 Le Ste Anne Bât B 83000 TOULON

Marches Mensuels

Madame, Monsieur,

Vous êtes titulaire de l'autorisation de voirie n° en date du pour des travaux

situés CRS LAFAYETTE, ayant fait l'objet d'un procès verbal de recolement. Vous êtes donc redevables des impositions détaillées cidessous. Je vous demande de faire parvenir cette somme dans les 15 jours suivants la réception du présent avis sans omettre de joindre le talon ci-dessous :

- Par virement au compte du régisseur des emplacements, Compte Trésorerie Générale FR76 1007 1830 0000 0020 0629 712.
- Par chèque libellé à l'ordre de Régie Emplacements et adressé au bureau Recouvrement des Taxes D.P. Mairie de Toulon, CS 71 407, 83056 TOULON CEDEX.
- En numéraire à la caisse de la régie des Emplacements, située dans le bâtiment des services Affaires Juridiques et Recouvrement des Taxes du Domaine Public Espace Culturel des Lices, Bd Commandant Nicolas de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Destinataire : tout changement doit obligatoirement être signalé par écrit au bureau Recouvrement des Taxes D.P. dès réception de la présente en joignant un extrait du Registre du Commerce ou des Métiers de moins de 3 mois.

Rubrique	Code	Période Taxée du au		N° Période	Prix Unitaire	Quantité	Montant en €
forain CRS LAFAYETTE Secteur 99 / Empl 032							
1.0 x Abonnés forain Cours Lafayette - après midi (la case de 6 ml)	122	01/01/2011	31/01/2011	13	110.35 € UNITE/MOIS	1,00	110,35

MONTANT TOTAL A PAYER 110,35 €

TOTAL ACOMPTE 0,00 €

RESTE A DEVOIR 110,35 €

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les tarifs des redevances applicables du 1er janv au 31 décembre 2011 ont été décidés par Délibération du Conseil Municipal du 22/11/2013.

Tout trimestre commencé est dû en totalité et payable dès réception du présent avis.

Découper ic

Talon à joindre obligatoirement à votre paiement

Nom du redevableSomme à PayerRéférencesM GALOU AISSA110,35 €2011000002

Type de taxe Marches Mensuels